L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 24 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande—Une gardienne d'enfant parlant bien le français. S'adresser Mme H. T Blake, "Mexican Gulf Hotel", Place Christian, Miss. 24fev—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve Philippe Toscanne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,912—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme V. Toscanie, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 fév—20 25—1 mars Greffier.

Succession de Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,067—Division A—Attendu que Mme Vve Jacques Barrère a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir des lettres d'administration, dans la succession de feu Jacques Barrère décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 fév—20 25—mars 1 Greffier.

Succession de Anthony Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,554—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gauthreaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
18 fév—18 24 27 Greffier.

Succession de Wm F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,767—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18fev—18 24 27

Succession de Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,134—Division B. —Attendu qu'Adolph G. Kicks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
16 fév—20 25—1 mars Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Phelon and Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,418.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilot 395, borné par les rues Liberté, Magnolia, Cypress et Florida Landing, mesurant la rue d'Ulie. Le dit lot est désigné par le No 284, sur un plan de C. P. Temple, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé au acte passé pardevant W. I Lewis, notaire, le 6 octobre 1838, il mesure, par ledit magasin, vingt-cinq pieds de front à la rue Liberté, sur trente-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—29 15 23 29 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Phelon and Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,418.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tous les droits, titre et intérêt de Milton C. Randall dans l'affaire de M. C. Randall vs feu Mme Vve Nonville-Orléans et le Nor. la Eastern Railroad No 20,341, Division "E" de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans laquelle ledit M. C. Randall réclame chacun la somme de vingt-cinq mille piastres contre les défendeurs pour dommages subis par sa mort de feu Mme Vve Nonville-Orléans, ainsi que c'est allégué dans la pétition, par les actes illégaux et inhumains des défendeurs.

2° Tous les droits, titre et intérêt de Milton C. Randall dans l'affaire de M. C. Randall vs le New England Mutual Life Insurance Company No 30,479, Division "D," sur le dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans laquelle ledit M. C. Randall réclame de la dite compagnie la somme de vingt-cinq mille piastres, montant réclamé comme lui étant dû par les défendeurs, comme étant la valeur de certaine propriété qui lui a été livrée et dont on n'a pas rendu compte.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
16 fév—16 20 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

John W. Heme vs Lewis Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 633—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18fev—18 24 27

Succession de Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,134—Division B. —Attendu qu'Adolph G. Kicks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
16 fév—20 25—1 mars Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 FEVRIER—CLASSE No 144
Tirage de 4 heures P. M.

40	42	17	68	4	75	27	58	30	20	57	1	2

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les périodiques journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 23 février 1891.—4 heures P. M.
J. A. BOUHEMA U.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les villes.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

A. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnent l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Comptrolleur. Président.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $30,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000, ...	100,000
1 Lot de	50,000, ...	50,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
2 Lots de	10,000, ...	20,000
5 Lots de	5,000, ...	25,000
25 Lots de	1,000, ...	25,000
100 Lots de	500 ...	50,000
200 Lots de	200, ...	40,000
500 Lots de	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresser à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Donner l'adresse en plein et indiquer la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mailé à toutes les Loteries, nous nous servons des Express des Etats-Unis pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient renversé les Décisions contre l'Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres OR-DINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les Listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est au contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur avant et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1893.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à un décision, si oui ou non la Loterie devrait continuer de 1893 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toutes l'attention donnée au détail, je continuerai à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres lettres prouvent à nos clients que l'engagement grave avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se rappeler que le meilleur pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de leur nanance.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $30,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000, ...	100,000
1 Lot de	50,000, ...	50,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
2 Lots de	10,000, ...	20,000
5 Lots de	5,000, ...	25,000
25 Lots de	1,000, ...	25,000
100 Lots de	500 ...	50,000
200 Lots de	200, ...	40,000
500 Lots de	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresser à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Donner l'adresse en plein et indiquer la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Phelon and Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,418.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilot 395, borné par les rues Liberté, Magnolia, Cypress et Florida Landing, mesurant la rue d'Ulie. Le dit lot est désigné par le No 284, sur un plan de C. P. Temple, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé au acte passé pardevant W. I Lewis, notaire, le 6 octobre 1838; il mesure, par ledit magasin, vingt-cinq pieds de front à la rue Liberté, sur trente-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—29 15 23 29 31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jed B. Wolfe vs. Philip Thompson. No 11,984.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, MARDI, 24 jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson à et dans un certain procès, ainsi alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson comme demandeur s'est identifié comme suit, savoir:

1° Philip Thompson vs Martin McEvoy, No 31 438 du dossier de la dite cour, Division B, étant un procès-verbal en compte de quatre-vingt-dix dollars 84 avec intérêt, à 5 0/0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs Charles Ballejo, No 31,234 du dossier de la dite cour, Division A, étant un procès pour six-cent-cinquante de la dol ars 75 cts ($653.75) et intérêt à partir de la demande judiciaire le 30 octobre 1890, réclamé par la défaderesse Ballejo, pour avoir omis de remplir les conditions du bail de la propr été de 403 et 405 rue St-Charles, en cette ville, et tous les frais du procès.

3° Philip Thompson vs The Lichstenstag Patent Stone P. Wing Co., limited," No 30 074 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet de deux-cent-quatre-deux dollars 75 cents ($252 75) avec intérêt à 5 0/0 à partir du 31 mars 1890, et tous les frais du procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Forschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent cinquante trois piastres, troise cents ($153 30) avec intérêt à 8 0/0 à partir du 5 janvier 1890, et tous les frais du susdit affaire, pour la dite somme le 28 janvier 1891, en faveur de Philip Thompson, depuis la mais dite cette cour, et tous les frais de cette ci.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
Burns Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 13me jour de février 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats Unis, District de l'Est de la Louisiane.
13 fév—13 17 23 24

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

EN VERTU d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus haut et dernier enchérisseur, MARDI, 24 jour de février 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Philip Thompson à et dans un certain procès, ainsi alors qu'il était pendant devant la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans lequel ledit Philip Thompson comme demandeur s'est identifié comme suit, savoir:

1° Philip Thompson vs Martin McEvoy, No 31 438 du dossier de la dite cour, Division B, étant un procès-verbal en compte de quatre-vingt-dix dollars 84 avec intérêt, à 5 0/0 à partir de la demande judiciaire, le 25 novembre 1890 et tous les frais du procès.

2° Philip Thompson vs Charles Ballejo, No 31,234 du dossier de la dite cour, Division A, étant un procès pour six-cent-cinquante de la dol ars 75 cts ($653.75) et intérêt à partir de la demande judiciaire le 30 octobre 1890, réclamé par la défaderesse Ballejo, pour avoir omis de remplir les conditions du bail de la propr été de 403 et 405 rue St-Charles, en cette ville, et tous les frais du procès.

3° Philip Thompson vs The Lichstenstag Patent Stone P. Wing Co., limited," No 30 074 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet de deux-cent-quatre-deux dollars 75 cents ($252 75) avec intérêt à 5 0/0 à partir du 31 mars 1890, et tous les frais du procès.

4° Philip Thompson vs. Henry Forschler, No 31,175 du dossier de la dite cour, Division D, étant un procès pour le recouvrement d'un billet à ordre de cent cinquante trois piastres, troise cents ($153 30) avec intérêt à 8 0/0 à partir du 5 janvier 1890, et tous les frais du susdit affaire, pour la dite somme le 28 janvier 1891, en faveur de Philip Thompson, depuis la mais dite cette cour, et tous les frais de cette ci.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
Burns Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 13me jour de février 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats Unis, District de l'Est de la Louisiane.
13 fév—13 17 23 24

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété sur Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Maiponème.)

L. Delcazal vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Thalie, Maiponème, Howard et Freret (anciennement Jacob), lesdit lot désigné comme lot No Deux de l'ilot No Vingt-un plan qui est déposé au bureau de J. Mazureau, ex-notaire, en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds cent pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de cent vingt-sept pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos 16 et 17 du dit plan et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Thalie, Maiponème, Howard et Freret (anciennement Jacob), lesdit lot désigné comme lot No Deux de l'ilot No Vingt-un plan qui est déposé au bureau de J. Mazureau, ex-notaire, en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds cent pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de cent vingt-sept pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos 16 et 17 du dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et mis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,986.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'ilot borné par les rues Marceville, Levée, Espagne et Violetier, sur un plan fait par Alfred d'Hemecourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Marceville sur quatre-vingt-trois pieds cent pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en sont que ce soit en dépendent.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour payer et satisfaire réclamation de l'intimé, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ladite somme à partir de le juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions et fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels ou contributions de quatre-vingt-seize piastres chacun, avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur sera tenu de payer en sus de la dite dette du fonds capital hypothéqué aux acres due, mais sujet à être demandé d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-dit piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de la charte et des lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 fév—9 15 23 mars 2 9 14

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT
QUI S'OFFRE
AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Dumaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ci-devant Place Hurst, tous, plus ou moins, de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille cottage en bois couverte en ardoises au coin de Gerrier-Kent et Claiborne, ayant un corridor, contenant galerie de façade 3 chambres, salle, 2 larges devrées doubles pour vaches et 2 étables, 2 cabinets, 1 tracteur, 1 tonneau, 1 pompe, 1 cuisine, 1 cabinet de bain, 1 puits, 1 cuisinière, 1 fourneau, 1 table, 1 chaise, 1 lit, 1 armoire, 1 table de cuisine, 1 table de toilette, 1 lot de vaches, 1 charrette, 1 charrue, 1 herse